



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 104155

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le rapport fourni par M. le doyen de la faculté de médecine de Rouen relatif à l'adaptation du cursus au modèle européen. Il lui demande de lui préciser sa position au regard de la proposition de création d'unités d'enseignement qui constitueraient un tronc commun auxquelles s'ajouteraient d'autres plus spécifiques. Ainsi, la sélection qui conduit actuellement à 80 % d'échec ne s'effectuerait plus à la fin de la première année.

Texte de la réponse

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre chargé de la santé ont demandé à un groupe de travail constitué par le doyen Thuillez de réfléchir à l'intégration des professions médicales et pharmaceutiques au cursus LMD. Ce groupe de travail a établi un rapport, qui préconise notamment l'instauration d'une première année en partie commune aux formations médicales et pharmaceutiques qui constituerait également la première année d'un parcours de licence. L'accès à la deuxième année de formation ne s'effectuerait plus sur la base d'une liste de classement réunissant les candidats aux études de médecine, odontologie et maïeutique mais sur celle d'un classement établi à l'issue d'un concours distinct pour chacune des disciplines, ce qui aurait pour effet d'éviter un choix par défaut. Un tel dispositif offrant aux étudiants la possibilité de se présenter à plusieurs concours, reposerait sur la mutualisation d'environ 75 à 80 % des enseignements. Les commissions pédagogiques nationales ont, d'ores et déjà, été chargées d'élaborer une nouvelle organisation du cursus à partir d'un cahier des charges de la formation propre à chacun des métiers. L'élaboration de ce document conduira à mettre en lumière les domaines de formation partagés par les différentes professions de santé qui pourraient alors faire l'objet d'un tronc commun auquel pourront s'ajouter des enseignements spécifiques à chacune d'entre elles. Ce travail constitue la première étape indispensable à l'élaboration du cursus intégrant progressivement les formations de santé dans le schéma du LMD. La possibilité de donner aux étudiants ayant échoué au terme de la première année, une deuxième chance d'accéder aux formations de santé après l'obtention d'un diplôme de licence est également à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104155

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9737

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13332